

de la Colombie-Britannique était également d'accord.

S'il y avait des inconvénients à ce projet, un jour ou l'autre, chose que je ne crois pas, ce serait cette province qui les subirait. Mais puisqu'elle est en faveur de ce Traité et que c'est chez elle que le fleuve Columbia prend sa source, avant de pénétrer chez nos voisins du sud, nous devrions appuyer cette province et ratifier le plus tôt possible ce Traité, afin que les travaux commencent et donnent les résultats qu'on en attend depuis si longtemps.

(Traduction)

M. Reg. Cantelon (Kindersley): Monsieur l'Orateur, comme les deux derniers à prendre la parole avant moi, j'ai l'intention d'être bref. Il n'est qu'un argument, au fond, que j'aimerais faire valoir. Le traité a suscité de violentes discussions dans le passé et, comme on l'a vu ce soir, cette violence ne s'est pas encore tout à fait apaisée. Je n'en suis pas moins convaincu, à présent, que c'est le meilleur traité qu'on pouvait négocier vu les circonstances. Évidemment, ces circonstances, c'est le gouvernement de la Colombie-Britannique, à qui appartiennent les ressources, qui les avait créées.

Comme d'autres l'ont déjà signalé, le parti libéral, alors qu'il était dans l'opposition et que les conservateurs s'occupaient des négociations, ont déclenché de violentes attaques contre les négociateurs, qu'il traitait d'incompétents, et contre le traité qui, disait-il, vendait les intérêts des Canadiens. Une fois au pouvoir, cependant, il a fait volte-face et, aujourd'hui, il soutient que c'est le meilleur traité possible. On peut donc être sûr, maintenant que les deux principaux partis du pays l'approuvent, que le traité est en effet le meilleur possible. C'est pourquoi j'ai l'intention de l'appuyer.

Il y a, néanmoins, une question qui exige des éclaircissements à mon avis, et je parle en ma qualité de député de Saskatchewan. Les droits des trois provinces des Prairies, relativement à la dérivation des eaux, se trouvent-ils sauvegardés par le traité? Les principaux négociateurs du traité, l'honorable député Davie Fulton, du côté des conservateurs, qui a négocié le premier traité, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), du côté des libéraux, qui a négocié le protocole, soutiennent que les droits relatifs à la dérivation des eaux ont été convenablement établis. Le général McNaughton est leur principal adversaire et celui qui critique le plus le traité. Et pourtant, il a joué un rôle prépondérant dans les négociations qui ont abouti au traité actuel. Il déclare qu'il s'est opposé à la rédaction décisive du traité et

qu'il a refusé de se joindre à ceux qui la recommandaient au cabinet. M. Fulton affirme que le général assistait à la dernière réunion et qu'il n'a rien dit contre le traité. Pour justifier ces dires, je voudrais citer un article publié le 12 mai 1964 dans le *Citizen* d'Ottawa, dans lequel M. John Walker des *Southam News Services* fait les commentaires suivants:

Sur ce sujet, M. Fulton a cependant été très catégorique. Il a déclaré qu'il avait demandé à tous les membres de l'équipe de négociation s'il fallait recommander le texte actuel du traité comprenant le barrage de *High Arrow* auquel le général McNaughton s'est fermement opposé et excluant les barrages McNaughton les plus en amont, sur le Columbia.

«Tout le monde a accepté. Le général McNaughton a dit qu'il s'opposait fortement à certains aspects matériels du traité, mais non pas à sa recommandation au cabinet. Il a ajouté qu'il devait réserver sa liberté d'expression pour l'avenir.»

M. Fulton s'en est ensuite pris vertement aux principales critiques énoncées contre le traité. Il a passé en revue les communications échangées entre Ottawa et le gouvernement de la Colombie-Britannique, avant la signature du traité, pour démontrer que le gouvernement de la Colombie-Britannique avait donné l'assurance la plus claire et la plus formelle qu'il avait l'intention de s'en tenir au texte du traité, pour ensuite se lancer dans des contorsions étonnantes, un mois plus tard.

L'ancien député de Kamloops, insistant sur l'attitude adoptée jadis par M. McNaughton, a déclaré, dans son mémoire de trente pages, que pour chaque étape, on avait obtenu les opinions du général McNaughton, de la section canadienne et de la Commission conjointe internationale. Et à aucune étape, ni elles ni le général McNaughton ne se sont retirés ou n'ont évité de participer aux discussions.»

Et plus loin:

M. Fulton a insisté, malgré le général McNaughton et les autres, sur le fait que le traité actuel est loin d'être un pis-aller. Selon les méthodes de négociations suivies, c'est une solution de rechange des plus acceptables.»

Il a soutenu que sans le plan visé par le traité, il aurait été impossible d'aménager le Columbia. Cette entreprise sera le tremplin de nouvelles réalisations en territoire canadien.

Il a rabroué ceux qui, comme le général McNaughton, ont dit au comité que malgré les dispositions en noir sur blanc du traité (au sujet des dérivations, par exemple) le Canada n'y donnerait pas suite. Le droit de pratiquer des dérivations du Columbia vers les Prairies...

Voilà le point important que je veux faire ressortir.

...ou de faire dériver la Kootenay, ou de dériver le Columbia dans le Fraser est, à tous les points de vue, un droit possible, soit dans l'imédiat, soit à longue échéance.

Par conséquent, il est assez clair que M. Fulton croit, premièrement, que ce traité était le meilleur qu'on pût négocier, et, deuxièmement, que les droits des Prairies à la dérivation des eaux se trouvent protégés. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a corroboré l'opinion de M. Fulton. Dans son rapport au comité des affaires extérieures,